



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE, À DIX
NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENCE DE
CHANTAL GODIN, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Chantal Godin, mairesse

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Marie-Ève Lampron Michèle Lamonde
Keven Cloutier Ginette Rochefort
Katy Fournier-Vallières Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025**
4. **FINANCES**
- 4.1. **COMPTES**
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
 - 5.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
 - 5.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION
 - 5.5 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA
 - 5.6 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
 - 5.7 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 5.8 NOMINATION D'UN ÉLU AU SEIN DE L'OSBL L'ÉTOILE D'OR ET DE LA CORPORATION TOURISTIQUE
 - 5.9 NOMINATION DES ÉLUS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
 - 5.10 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES
 - 5.11 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS
 - 5.12 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PROJET DE L'ÉGLISE
 - 5.13 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DE LA CULTURE ET DES TRADITIONS



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- 5.14 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.15 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)
- 5.16 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'EMBELLEMENT
- 5.17 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PARC FLUVIAL
- 5.18 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTERGÉNÉRATIONNEL DE LA FAMILLE
- 6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
- 6.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BIOGÉNIE CANADA INC. POUR LA RÉCEPTION DES MATIÈRES ORGANIQUES TRIÉES À LA SOURCE
- 6.2 PAIEMENT POUR LE SPECTACLE THE HEARTBREAK KIDS (REPORT AU 11 AVRIL 2026)
- 6.3 DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) – APPEL DE DEMANDES 2025
- 6.4 SUIVI DU DOSSIER DE LA PISTE DE SKI DE FOND ET GÉORÉFÉRENCEMENT
- 6.5 ACQUISITION D'UNE MACHINE À BARBE À PAPA ET À POP-CORN POUR LA MAISON DES JEUNES « LE PHARE »
- 6.6 PAIEMENT D'UNE FACTURE TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES
- 6.7 INSTALLATION ET FOURNITURE DE LA POMPE FLYGT AU POSTE DE POMPAGE
- 6.8 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES – VOLET C | ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILES DE SCÈNE
- 6.9 ENTENTE DE GROUPEMENT POUR SERVICES ANIMALIERS « PROJET FRR VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE »
- 7. URBANISME**
- 7.1 AGRANDISSEMENT AU 311-1 BOULEVARD BLAIS EST
- 7.2 AUTORISATION DE RECONSTRUCTION 525-2 RUE PRINCIPALE OUEST
- 7.3 AUTORISATION DE RECONSTRUCTION 267-1 RUE PRINCIPALE OUEST
- 7.4 DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE VISÉ PAR LE PIIA ET LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AU 162 BOULEVARD BLAIS EST
- 7.5 PROJET DE LOTISSEMENT D'UN IMMEUBLE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AU 162 BOULEVARD BLAIS EST
- 8. CORRESPONDANCE**
- 9. RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

2025-260

2025-261

2025-262



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 144 233.63\$\$, incluant les salaires bruts pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 au montant de 50 583.56\$.

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Mélissa Gagné, directrice générale de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 144 233.63\$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-263

2025-264

2025-265



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé à partir du 19 décembre 2025 à midi jusqu'au 4 janvier 2026 inclusivement. Les activités reprendront le lundi 5 janvier 2026 à 8h.

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les dates de fermeture, telles que présentées.

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5.3 NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE cette nomination permet d'assurer la continuité des fonctions de la mairesse en cas d'absence ou d'empêchement ;

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et unanimement résolu :

De nommer Michèle comme mairesse suppléante pour une période de 2 ans.

DE DÉSIGNER la mairesse suppléante à remplacer, si nécessaire, la mairesse Chantal Godin aux réunions du conseil de la MRC de Montmagny,

ET DE L'AUTORISER à exercer le droit de vote lors de ces rencontres.

ADOPTÉE

5.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 360*. Ce Comité a



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- Mme Chantal Godin, présidente
- M. Keven Cloutier, membre et président substitut
- Mme Ginette Rochefort, membre
- Mme Katy Fournier-Vallières, membre substitut

DE DÉSIGNER le fonctionnaire M. Éric Morneau étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°360*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition, de préparer l'ordre du jour et de convoquer les séances du comité.

ADOPTÉE

5.5 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit désigner une personne responsable de la Politique familiale et du volet MADA (Municipalité Amie des Aînés) ;

ATTENDU QUE cette nomination permet d'assurer le suivi, la coordination et la mise en œuvre des actions prévues dans ces politiques ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à cette désignation ;

2025-266

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et unanimement résolu :

DE NOMMER Mme Michèle Lamonde comme responsable de la Politique familiale et du volet MADA de la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.6 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit désigner un délégué pour représenter la municipalité au conseil d'établissement de l'École Notre-Dame-de-l'Assomption ;

ATTENDU QUE cette désignation permet d'assurer une participation active de la municipalité aux décisions et orientations de l'école ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à cette nomination ;

2025-267

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et unanimement résolu :

DE NOMMER M. Sébastien Dufour comme délégué de la Municipalité de Berthier-sur-Mer au conseil d'établissement de l'École Notre-Dame-de-l'Assomption.

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2025-268

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer le suivi et la supervision des activités de sa bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge important de désigner un élu responsable pour représenter la municipalité et coordonner les actions liées à la bibliothèque ;

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et unanimement résolu :

DE NOMMER Sébastien Dufour comme élu responsable de la Bibliothèque de la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.8 NOMINATION D'UN ÉLU AU SEIN DE L'OSBL L'ÉTOILE D'OR ET DE LA CORPORATION TOURISTIQUE

ATTENDU QUE l'OSBL L'Étoile d'or et la Corporation touristique ont un impact direct sur la vie municipale et le développement communautaire de Berthier-sur-Mer ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une représentation active et un suivi adéquat de ses intérêts au sein de ces organismes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de désigner un élu pour représenter la municipalité auprès de ces organismes ;

2025-269

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et unanimement résolu :

DE NOMMER Marie Eve Lampron comme représentante de la Municipalité de Berthier-sur-Mer au sein de l'OSBL L'Étoile d'or et de la Corporation touristique, afin de protéger les intérêts de la municipalité, d'assurer la cohérence des actions avec sa vision stratégique, de renforcer la gouvernance de ces organismes ayant un impact direct sur la collectivité, et de garantir que les décisions prises par les OSBL tiennent compte des besoins et priorités locales.

ADOPTÉE

5.9 NOMINATION DES ÉLUS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite constituer un Comité des ressources humaines pour superviser les enjeux liés au personnel municipal ;

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du Comité des ressources humaines :

- Mme Chantal Godin, Mairesse
- M. Sébastien Dufour, Conseiller n° 3
- Mme Michèle Lamonde, Conseillère n° 4

DE CONFIRMER que Mme Mélissa Gagné, Directrice générale, sera la personne responsable du comité.

ADOPTÉE

5.10 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite constituer un



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

2025-271

Comité des finances afin d'assurer la saine gestion des fonds publics et de conseiller le conseil municipal ;

ATTENDU QUE le comité se réunira quatre fois par année (janvier, avril, juillet, octobre) pour le suivi trimestriel et la préparation du budget ;

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du Comité des finances :

- Mme Chantal Godin, Mairesse (personne responsable)
- M. Keven Cloutier, Conseiller n° 2
- Mme Ginette Rochefort, Conseillère n° 6
- Mme Michèle Lamonde, Conseillère n° 4

DE CONFIRMER la participation de l'administration : Mme Mélissa Gagné, DG, et M. Franz Berthomieu, Adjoint à la direction générale et responsable de la comptabilité, ainsi que de Mme Josée Gauthier, Solutions Municipales.

ADOPTÉE

5.11 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer une communication claire et efficace avec sa population via le journal municipal, le site Web et les réseaux sociaux ;

ATTENDU QUE la publication du journal municipal *Le Berthelais* sera effectuée six fois par année et qu'un plan d'action sera à élaborer pour répondre aux besoins en communication ;

2025-272

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du Comité des communications :

- Mme Michèle Lamonde, Conseillère n° 4 (personne responsable)
- Mme Katy Fournier-Vallières, Conseillère n° 5

DE CONFIRMER la participation de l'administration de M. Franz Berthomieu et d'une collaboratrice externe, Mme Julie Payeur, graphiste.

ADOPTÉE

5.12 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PROJET DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer le suivi du projet de conversion de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption en salle ;

ATTENDU QUE le comité agira selon l'avancement des travaux pour suivre les priorités, coûts et échéanciers, et pour accompagner le développement de la phase II du projet ;

2025-273

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du Comité du projet de l'église :

- Mme Chantal Godin, Mairesse
- M. Sébastien Dufour, Conseiller n° 3
- M. Keven Cloutier, Conseiller n° 2

DE CONFIRMER la participation de l'administration de Mme Mélissa Gagné,



N° de résolution
ou annotation

2025-274

2025-275



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Directrice générale (personne responsable), M. Jonathan Blouin, Coordonnateur des loisirs, et d'une collaboratrice externe, Mme Mélanie Pouliot, Agente de développement en patrimoine immobilier à la MRC de Montmagny.

ADOPTÉE

5.13 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DE LA CULTURE ET DES TRADITIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite favoriser la culture, les loisirs et le sentiment d'appartenance de ses citoyens à leur milieu ;

ATTENDU QUE le comité agira au besoin pour superviser et planifier les activités culturelles, récréatives et communautaires, incluant la bibliothèque, les centres et parcs, la reconnaissance des bénévoles, l'accueil des nouveaux arrivants et la Maison des Jeunes ;

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du comité :

- Mme Chantal Godin, Mairesse
- Mme Marie-Ève Lampron, Conseillère n° 1
- Mme Katy Fournier-Vallières, Conseillère n° 5
- M. Sébastien Dufour, Conseiller n° 3

DE CONFIRMER la participation de l'administration, Mme Mélissa Gagné, Directrice générale, M. Jonathan Blouin, Coordonnateur aux loisirs (personne responsable), et d'une collaboratrice externe, Mme Sylvie Pelletier.

ADOPTÉE

5.14 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer le suivi et la supervision des dossiers de sécurité publique ;

ATTENDU QUE le comité agira au besoin pour étudier les dossiers de sécurité publique, établir des priorités annuelles et formuler des recommandations au conseil municipal ;

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du comité :

- Mme Chantal Godin, Mairesse (personne responsable)
- Mme Marie-Ève Lampron, Conseillère n° 1
- M. Keven Cloutier, Conseiller n° 2

DE CONFIRMER la participation de l'administration : M. Olyvié Martineau, Directeur d'incendie, M. Benoît Guimont, Coordonnateur des travaux publics, et Mme Mélissa Gagné, Directrice générale.

ADOPTÉE

5.15 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite constituer un Comité consultatif en urbanisme pour donner des avis sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE le comité se réunira au minimum quatre fois par an pour étudier les dossiers, formuler des avis consultatifs et faire des recommandations au



N° de résolution
ou annotation

2025-276



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

conseil municipal.

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du CCU :

- Mme Chantal Godin, Mairesse (au besoin)
- M. Keven Cloutier, Conseiller n° 2
- Mme Ginette Rochefort, Conseillère n° 6

DE CONFIRMER la participation de l'administration : M. Éric Morneau, Inspecteur municipal (personne responsable), et Mme Mélissa Gagné, Directrice générale (au besoin).

ADOPTÉE

5.16 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'EMBELLISSMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite promouvoir la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, ainsi que l'embellissement et la valorisation de ses espaces verts ;

ATTENDU QUE le comité agira au besoin pour la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, la valorisation des espaces verts, le rayonnement de la municipalité et la gestion du jardin communautaire.

2025-277

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du comité :

- Mme Chantal Godin, Mairesse
- Mme Katy Fournier-Vallières, Conseillère n° 5 (personne responsable)
- Mme Ginette Rochefort, Conseillère n° 6

DE CONFIRMER la participation de l'administration : Mme Mélissa Gagné, Directrice générale, et M. Franz Berthomieu, Adjoint administratif.

ADOPTÉE

5.17 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PARC FLUVIAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer le suivi et le développement du parc fluvial tout en préservant ses attraits et sa vocation ;

ATTENDU QUE le comité agira au besoin pour assurer la qualité des services à la population et maintenir le dialogue avec les partenaires du parc (marina, croisières, restaurants, boutique) ;

2025-278

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du comité :

- Mme Chantal Godin, Mairesse (personne responsable)
- Mme Katy Fournier-Vallières, Conseillère n° 5
- M. Sébastien Dufour, Conseiller n° 3

DE CONFIRMER la participation de l'administration : Mme Mélissa Gagné, Directrice générale, M. Jonathan Blouin, Coordonnateur aux loisirs, et M. Éric Morneau, Inspecteur municipal (au besoin).

ADOPTÉE

5.18 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTERGÉNÉRATIONNEL DE LA FAMILLE



N° de résolution
ou annotation

2025-279



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite favoriser le dialogue intergénérationnel et le développement des familles dans la communauté ;

ATTENDU QUE le comité assurera le suivi du plan d'action de la politique familiale et organisera des activités intergénérationnelles.

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et unanimement résolu :

DE NOMMER les élus suivants comme membres du comité :

- Mme Chantal Godin, Mairesse
- Mme Michèle Lamonde, Conseillère n° 4 (personne responsable)
- Mme Marie-Ève Lampron, Conseillère n° 1

DE CONFIRMER la participation de l'administration : Mme Mélissa Gagné, Directrice générale, et M. Jonathan Blouin, Coordonnateur aux loisirs, ainsi que Mme Sylvie Pelletier, collaboratrice externe.

ADOPTÉE

6 RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BIOGÉNIE CANADA INC. POUR LA RÉCEPTION DES MATIÈRES ORGANIQUES TRIÉES À LA SOURCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer la valorisation des matières organiques triées à la source;

ATTENDU QUE Biogénie Canada inc. a soumis une offre de services pour la réception de ces matières au Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB St-Henri) situé au 415, chemin Plaisance, Saint-Henri-de-Lévis, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE l'offre prévoit la réception d'environ 230 tonnes métriques de matières organiques triées à la source, à un tarif de 87,57 \$/tonne métrique, plus taxes, livrées du lundi au vendredi, entre 8h et 12h et 13h et 17h, sauf jours fériés;

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de Biogénie Canada inc., telle que présentée, incluant les modalités et les conditions générales jointes, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

D'AUTORISER la Directrice générale ou toute personne désignée à signer le contrat au nom de la Municipalité et à accomplir tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

6.2 PAIEMENT POUR LE SPECTACLE THE HEARTBREAK KIDS (REPORT AU 11 AVRIL 2026)

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec l'artiste Philippe Beaumont pour la présentation du spectacle *The Heartbreak Kids* ;

ATTENDU QUE le spectacle initialement prévu au Centre des loisirs le 22 novembre 2025 a été reporté au 11 avril 2026 ;

ATTENDU QUE selon le contrat intervenu entre les parties, le diffuseur doit verser le cachet en entier au plus tard vingt-quatre (24) heures après la fin du spectacle, sans quoi des frais de 200 \$ seront ajoutés à la facture finale ;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou 2025-281



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et unanimement résolu :

D'ANNULER le chèque daté du 22 novembre 2025 au nom de Philippe Beaumont;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 1 200 \$ à Philippe Beaumont pour la présentation du spectacle *The Heartbreak Kids* ;

D'ÉMETTRE un chèque au nom de Philippe Beaumont daté du 11 avril 2026, conformément aux modalités prévues au contrat ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE

6.3 DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) – APPEL DE DEMANDES 2025

ATTENDU QUE l'appel de demandes annuel du programme Emplois d'été Canada (EEC) sera ouvert du 4 novembre 2025 au 11 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le programme EEC offre un soutien financier pour l'embauche de jeunes étudiants durant la période estivale, permettant ainsi à la Municipalité de renforcer ses services et d'offrir une expérience de travail enrichissante aux jeunes de la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande afin d'obtenir une subvention pour l'embauche d'un ou plusieurs étudiants pour l'été 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-282

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel de demandes 2025 du programme Emplois d'été Canada ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélissa Gagné ou M. Jonathan Blouin, coordonnateur des Loisirs soient autorisés à préparer, signer et transmettre toute documentation requise pour la présentation de cette demande ;

Que la Municipalité s'engage à respecter les exigences du programme et à assumer sa part des coûts liés à l'embauche selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

6.4 SUIVI DU DOSSIER DE LA PISTE DE SKI DE FOND ET GÉORÉFÉRENCEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre le développer et l'entretien de la piste de ski de fond pour offrir aux citoyens et aux visiteurs un espace de loisirs de qualité ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre le dossier d'aménagement et d'entretien de la piste afin d'assurer sa sécurité, sa visibilité et son accessibilité;

ATTENDU QUE le géoréférencement de la piste permettra de cartographier et d'identifier précisément son tracé, facilitant la gestion, l'entretien et la promotion de l'activité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sécuriser et entretenir la piste de ski de fond pour offrir aux citoyens et aux visiteurs un espace de loisirs de qualité ;



N° de résolution
ou annotation

2025-283



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre la signalisation de la piste de ski de fond ;

ATTENDU QUE le géoréférencement a permis de cartographier et d'identifier précisément son tracé, facilitant la gestion, l'entretien et la promotion de l'activité ;

ATTENDU QUE les résidents propriétaires des terrains ciblés ont approuvé unanimement le droit de passage pour ce projet sur des périodes variantes de 3 à 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et unanimement résolu :

Que la municipalité de Berthier-sur-Mer autorise la poursuite des travaux relatifs au dossier de la piste de ski de fond ;

Que soient plantées les balises 911 nécessaires pour permettre le géoréférencement complet de la piste avec Arpentage-Côte-du-Sud ;

Que la direction générale et Jonathan Blouin, coordonnateur aux loisirs, communications et tourisme, soient autorisés à coordonner les travaux et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la réalisation du projet dans le respect des normes de sécurité et environnementales ;

Que toute dépense relative à ce projet soit imputée au budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

6.5 ACQUISITION D'UNE MACHINE À BARBE À PAPA ET À POP-CORN POUR LA MAISON DES JEUNES « LE PHARE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer possède depuis juin 2024 une maison des jeunes intergénérationnelle, répondant aux besoins de loisirs de tous et enrichissant l'offre municipale en services de loisirs ;

ATTENDU QUE le camp de jour utilise les locaux de la maison des jeunes pour agrémenter l'été et améliorer la qualité de l'expérience offerte durant les sept semaines de service ;

ATTENDU QUE les familles peuvent louer la maison des jeunes pour leurs fêtes d'enfants et rassemblements sportifs jeunesse, et que l'utilisation globale de la maison a été très satisfaisante ;

ATTENDU QU'une forte demande des utilisateurs a été observée pour la mise à disposition d'un service de barbe à papa et de pop-corn lors des soirées thématiques et événements municipaux, et que l'acquisition permanente de ces appareils permettrait de répondre à ce besoin tout en réalisant des économies ;

ATTENDU QUE la Municipalité collabore également avec l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, qui pourrait bénéficier du prêt de ces appareils pour leurs fêtes d'enfants ;

ATTENDU QUE le coût estimatif pour l'achat d'une machine à pop-corn et d'une machine à barbe à papa, avec accessoires commerciaux, est de 1 090,49 \$ taxes incluses, montant prévu au budget pour ce projet ;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Montmagny offre un don de 1 100 \$ afin de contribuer à l'achat de ces équipements ;



N° de résolution
ou annotation
2025-284



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise l'acquisition d'une machine à pop-corn et d'une machine à barbe à papa pour la maison des jeunes « Le Phare»;

Que la direction générale soit autorisée à effectuer l'achat des équipements mentionnés et à coordonner leur mise en place pour les activités jeunesse et événements municipaux ;

Que le don de 1 100 \$ du Club Optimiste de Montmagny soit accepté et appliqué pour réduire le coût net de l'achat ;

Que toute dépense restante soit imputée au budget prévu à cet effet ;

ADOPTÉE

6.6 PAIEMENT D'UNE FACTURE TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Berthier-sur-Mer a reçu une facture de Tourisme Chaudière-Appalaches d'un montant de 2 483,22 \$, impayée de 2023 ;

ATTENDU QUE conformément à l'entente préalablement conclue, la Municipalité s'était engagée à payer un quart de cette facture ;

ATTENDU QUE la facture a été transmise à la Municipalité pour traitement ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-285

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Berthier-sur-Mer autorise le paiement d'un quart de la facture, soit 620,81 \$, à Tourisme Chaudière-Appalaches ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.7 INSTALLATION ET FOURNITURE DE LA POMPE FLYGT AU POSTE DE POMPAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer possède un poste de pompage nécessitant la réinstallation de la pompe Flygt, modèle 3153, numéro de série 181-1330407 ;

ATTENDU QUE l'entreprise Gaétan Bolduc & Associées inc. a soumis une proposition pour la réinstallation de la pompe au prix forfaitaire de 1 495,85 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE l'entreprise Gaétan Bolduc & Associées inc. propose la fourniture d'un nouveau clapet d'égout de 4 pouces pour le poste de pompage au prix de 998,99 \$ (taxes en sus), fourniture seulement, installation et mise en marche en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-286

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et unanimement résolu que le conseil municipal :



N° de résolution
ou annotation

2025-287



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

AUTORISE la réinstallation de la pompe Flygt au poste de pompage selon les modalités et le prix proposés ;

AUTORISE la fourniture du nouveau clapet d'égout de 4 pouces selon la proposition de l'entreprise ;

AUTORISE la directrice générale à signer les documents et effectuer les paiements nécessaires dans le respect des conditions établies.

Que toute dépense relative à ce projet soit imputée au budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

6.8 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES – VOLET C | ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOBILES DE SCÈNE

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de 4 584,59 \$, représentant 90 % des coûts du projet admissible totalisant 5 093,99 \$, dans le cadre du volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE cette aide financière est accordée par les partenaires de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de la Culture et des Communications, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet assure la gestion financière de l'entente ;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 5 093,99 \$ pour l'acquisition des équipements mobiles de scène dans le cadre du projet mentionné en objet ;

AUTORISE la directrice générale, Mme Mélissa Gagné à signer les documents et effectuer les paiements nécessaires dans le respect des conditions établies.

Que toute dépense relative à ce projet soit imputée au budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

6.9 ENTENTE DE REGROUPEMENT POUR SERVICES ANIMALIERS « PROJET FRR VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE »

ATTENDU QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux d'Armagh, Cap-Saint-Ignace, Lac-Frontière, L'Islet, Notre-Dame-de-Rosaire, Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Claire, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Félicité, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Gervais, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Omer, Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et la Ville de Montmagny désirent présenter un projet de mise en commun de services animaliers offerts à la population des municipalités de la MRC de L'Islet, de la MRC de Montmagny et de la MRC de Bellechasse dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.



N° de résolution
ou 2025-288



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Berthier-sur-Mer s'engage à participer au projet de regroupement de services animaliers :

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, SOUS RÉSERVE du coût total à être assumé par la municipalité et à la condition que le coût demeure raisonnable et supportable pour celle-ci ;

Le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne Mélissa Gagné, Directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

7 URBANISME

7.1 AGRANDISSEMENT AU 311-1 BOULEVARD BLAIS EST

Présentation d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal situé au 311-1, boulevard Blais Est. Le projet consiste à agrandir le chalet existant en y annexant une section semi-détachée d'une dimension de 4,06 m x 3,96 m. Cette nouvelle section comprendra deux étages, incluant un garage intégré, pour une hauteur totale de 8,71 m (28' 6 13/16").

L'aménagement prévoit également une unité bigénérationnelle, conforme aux exigences puisqu'elle permet un accès en tout temps à l'ensemble de la résidence. Le revêtement extérieur sera composé de déclinis de vinyle et de bardeaux d'asphalte.

Le nombre de chambres passera de 1 à 5, ce qui demeure conforme à la capacité de la nouvelle fosse septique installée, prévue pour 5 chambres.

CONSIDÉRANT que la construction respecte l'ensemble des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'harmonise avec le paysage environnant ;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que présenté aux plans, est conforme aux exigences du Règlement de zonage no 265 ;

Pour ces motifs, le comité RECOMMANDE le projet d'agrandissement.

Il est proposé par **Kevin Cloutier**, et unanimement résolu :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement tel que proposé.

ADOPTÉE

7.2 AGRANDISSEMENT AU 525-2 BOULEVARD BLAIS EST

Présentation d'un projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale située sur le lot 3 687 569, au 525-2, boulevard Blais Est. Le projet prévoit l'ajout d'un garage attaché au rez-de-chaussée, d'une dimension de 6,1 m x 6,7 m, ainsi qu'un deuxième étage partiellement situé au-dessus du garage et de la résidence existante.

2025-289



N° de résolution
ou annotation

2025-290

2025-291



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT que le projet, tel que présenté aux plans, est conforme aux exigences du Règlement de zonage no 265 ;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'intègre harmonieusement au secteur ;

Pour ces motifs, le comité RECOMMANDE le projet d'agrandissement.

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement tel que déposé.

ADOPTÉE

7.3 AUTORISATION DE RECONSTRUCTION 267-1 RUE PRINCIPALE OUEST

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de reconstruction d'un bâtiment sur le lot 3 476 785 pour une période allant jusqu'au 1er janvier 2027. La démolition du bâtiment a été réalisée dans les plus brefs délais en raison de son état général jugé problématique pour la sécurité.

Étant donné que le lot possède une superficie inférieure aux 4 000 m² requis pour la construction, le propriétaire doit obtenir l'autorisation de l'autorité municipale. Un droit acquis de reconstruction est applicable dans ce cas, puisque le bâtiment a été érigé vers 1977, avant l'entrée en vigueur de la réglementation actuelle.

➤ **Article 6.1.2 du règlement de lotissement # 266** La superficie minimale d'un terrain non desservi par égout et aqueduc, situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, doit avoir une superficie minimale de 4000 mètres carrés.

Un droit acquis résidentiel est un droit qui permet de conserver une situation de fait concernant un usage ou une construction, même si cette situation n'est plus conforme à une nouvelle réglementation d'urbanisme. Cela signifie qu'une propriété peut continuer à être utilisée selon les règles en vigueur avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi ou du nouveau règlement. Les droits acquis peuvent concerner des situations légales préexistantes, des usages continus d'une partie du terrain de son voisin, ou encore des usages d'une propriété non conforme à la réglementation d'urbanisme actuelle.

CONSIDÉRANT que l'état du bâtiment présentait un risque pour la sécurité et que sa démolition a dû être effectuée sans délai ;

CONSIDÉRANT que le droit acquis résidentiel peut être reconnu lorsque la démolition est rendue nécessaire pour des raisons de sécurité et que la reconstruction est réalisée dans le délai prescrit ;

Pour ces motifs, le comité RECOMMANDE de reconnaître le droit acquis résidentiel malgré la démolition ;

D'ACCEPTER le projet de reconstruction, sous réserve de fournir des plans conformes et une demande d'installation septique complète et en bonne et due forme lors de la demande de construction. Toute demande soumise après le 1er décembre 2026 sera refusée.

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

DE RECONNAÎTRE le droit acquis résidentiel ;

D'ACCEPTER le projet de reconstruction tel que proposé.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2025-292

2025-293



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7.4 DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE VISÉ PAR LE PIIA ET LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AU 162 BOULEVARD BLAIS EST

Demande de permis de démolition d'un bâtiment accessoire sur un terrain dont l'immeuble figure à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la Municipalité de Berthier-sur-Mer. L'état de ce dernier ne permet pas de le déplacer ou même de faire une nouvelle fondation.

CONSIDÉRANT le bienfondé de la demande ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est dans un état de décrépitude avancée, particulièrement au niveau de sa structure, rendant tout déplacement impossible;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera démoli et que ses matériaux seront conservés en vue de leur réutilisation pour la rénovation et la reconstruction d'un bâtiment patrimonial ;

Le comité **RECOMMANDE** la démolition du bâtiment accessoire ;

Il est proposé par **Kevin Cloutier** et unanimement résolu :

DE PRENDRE acte de la recommandation du CCU

DE CONFIER la demande au comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 360. Comité ayant pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont attribués par celui-ci.

ADOPTÉE

7.5 PROJET DE LOTISSEMENT D'UN IMMEUBLE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AU 162 BOULEVARD BLAIS EST

Demande de permis de lotissement pour le lot 3 477 307, visant à créer 7 lots afin de permettre la construction de 3 nouveaux bâtiments jumelés et de conserver un emplacement pour la résidence existante au 162, boulevard Blais Est.

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement respecte l'ensemble des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement de six terrains est destiné à accueillir la construction de trois immeubles jumelés ainsi que l'emplacement de la résidence située au 162, boulevard Blais Est ;

CONSIDÉRANT que les futures constructions seront d'un étage et demi, de style « farmhouse », harmonisées avec les résidences avoisinantes et réalisées avec des matériaux compatibles avec le patrimoine ;

Le comité **RECOMMANDE** le projet de lotissement de six terrains, destiné à accueillir trois bâtiments jumelés ainsi qu'un septième emplacement pour la résidence située au 162, boulevard Blais Est.

Le comité **RECOMMANDE** que les constructions qui y seront érigées respectent un style « farmhouse » (à l'image des bâtiments situés aux #2 et #4, rue de l'Étang) et soient réalisées à partir de matériaux compatibles avec le patrimoine.

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

DE PRENDRE ACTE de la recommandation du comité et REPORTE la décision relative au projet de lotissement jusqu'à ce que la décision du comité de démolition soit connue.

ADOPTÉE

8 CORRESPONDANCE

9 RAPPORTS DES COMITÉS

Marie-Ève Lampron :

Invite la population à participer au marché de Noël, qui se tiendra ce dimanche au restaurant de la Plage, de 11 h à 19 h.

Sébastien Dufour :

Informe la population que les travaux de la phase 1 de l'église ont commencé cette semaine.

Michèle Lamonde :

Mme Lamonde exprime sa grande satisfaction de poursuivre un nouveau mandat au sein du conseil et accueille ses nouveaux collègues avec beaucoup d'optimisme. L'année 2026 permettra d'ailleurs de poursuivre la mise en œuvre de la politique MADA. Elle souligne également l'arrivée de Mme Katy Fournier-Vallières au comité des communications. Enfin, elle rappelle que le journal municipal *Le Berthelais* est désormais disponible en ligne. Invite les gens à faire preuve de générosité pour la campagne des paniers de Noël.

Katy Fournier-Vallières :

Remercie les citoyens et les invite à venir échanger avec elle.

Ginette Rochefort :

Mme Rochefort informe les citoyens que les résultats des Fleurons seront disponibles en décembre et seront dévoilés en janvier.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée formule un petit rappel du décorum en lien avec la période de questions le tout en vertu du règlement # 358

M. Raymond Langevin

Lors de la séance du 2 octobre dernier, la résolution 6.7 portait sur le rapport financier 2023. En avez-vous fait la lecture et quel en est l'impact pour les citoyens?

Pourrait-on connaître l'état d'avancement des travaux pour l'année financière 2024?

Michel Beauchamp

Pourrait-on avoir une estimation de la durée des travaux de l'église?

Avec l'arrivée du nouvel édifice sur la rue Guillemette, quelles mesures sont envisagées pour faire respecter l'interdiction aux camions?

Chantal Fournier

N'étant pas au courant du dossier de l'église, quelles sont les phases 1 et 2 du projet, et où puis-je consulter des informations à ce sujet?

René Beaupré

Qui sera responsable de décider de l'aménagement de l'Église lors de la phase 2?



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Serait-il possible de prendre part à la prise de décision ?

Pierre Blais

Est-ce que le budget est fait ?

Chantal Leblanc

Avez-vous extrait les données du radar pédagogique concernant le boulevard situé en face de l'école ?

Johanne Lapointe

Avez-vous l'intention de continuer avec cette méthode, qui rend très dynamique la lecture du procès-verbal ?

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h12.

Présidente : Chantal Godin

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2025/11/27

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page

1

10:21:52

Année 2025

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/12/01

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501870

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
1	BUOPRO CITATION	AIMANTS - INCENDIE	FM10121962	CPF2501809	2025/11/18	34.66
		Total				34.66
2	HYDRO QC 144 RUE DES PEUPLIERS	443-frais mensuels	676602860374	CPF2501049	2025/01/01	99.46
		362-frais mensuels	679302849492	CPF2501050	2025/01/01	1 159.85
		Total				1 259.31
4	MRC DE MONTMAGNY	VIDANGE FOSSE SEPTIQUE URGENCE	202500831	CPF2501810	2025/11/11	452.80
		PERMIS TRAVERSE COURS D'EAU	202500841	CPF2501811	2025/11/18	30.00
		DÉCLARATION CONFORMITÉ CHICCHE	202500846	CPF2501856	2025/11/20	117.00
		Total				599.80
7	AVANTIS COOPERATIVE	CIMENT RÉPAR MARINA ASSURANCES	FHH0017854	CPF2501814	2025/10/30	5.67
		TUYAU DRAIN FOSSÉ	FHH0018529	CPF2501812	2025/11/04	75.85
		CLÉS TRAVAUX ÉGLISE	FHG0034356	CPF2501815	2025/11/05	6.21
		FLUORESCENT POUR GARAGE	FHH0018895	CPF2501817	2025/11/07	129.10
		CRÉDIT CHLORE EAU POTABLE	FHH0019472	CPD2501813	2025/11/12	-42.80
		TERREAU ET CHLORE EAU POTABLE	FHH0019471	CPF2501818	2025/11/12	273.61
		SEL ET LIQUIDE TRACTEUR	FHH0020153	CPF2501819	2025/11/17	176.33
		ÉPONGE PILES GARAGE	FHH0020355	CPF2501816	2025/11/19	7.21
		POULEAU PEINTURE RETOU. MDJ LO	FHH0020605	CPF2501857	2025/11/21	17.95
		LUMIERE NOEL SAPIN PARC ARMOIR	FHH0020960	CPF2501858	2025/11/24	10.28
		RALLONGE LUM. SAPIN PARC ARMOI	FHH0020975	CPF2501859	2025/11/24	9.23
		Total				668.64
33	MUNICIPALITE DE SAINT-VALIER	ENTRAIDE INCENDIE 7 NOVEMBRE	CRF2500337	CPF2501870	2025/11/07	576.00
		Total				576.00
37	OH MONTMAGNY-BELLECHASSE	CONTRIBUTION 10% PSL NOVEMBRE	000204	CPF2501820	2025/11/01	38.75
		Total				38.75
42	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		98230025590	CPD2200856	2022/08/29	- 158.66
		Total				- 158.66
47	MUNICIPALITÉ ST-FRANCOIS RIV. DU SUD	ENTRAIDE INCENDIE 7 NOVEMBRE	CRF2500123	CPF2501867	2025/11/13	185.52
		Total				185.52
66	CLÉMENT DUFOUR	ENTRETIEN MÉNAGE BUREAU OCT-NO	CDUP-251122	CPF2501861	2025/11/22	360.00
		Total				360.00
70	AREO-FEU	TEST DE POMPE CAMION INCENDIE	F0065984	CPF2501821	2025/10/23	4 358.71
		CRÉDIT SUR FACTURE F0065984	ODS-011805	CPD2501822	2025/11/20	- 459.90
		Total				3 898.81
167	FQM - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPA	FORMATION ÉRIC 4 APRÈS-MIDI	FAC0064751	CPF2501823	2025/10/31	727.97
		Total				727.97
373	GESTECH ENVIRONNEMENT INC.	EXPLOITATION OCTOBRE 2025	524	CPF2501860	2025/11/23	6 007.44
		Total				6 007.44
409	LES CONCASSÉS DU CAP INC.	COMMERCIAL ET ENCOMBRANTS	67725	CPF2501825	2025/11/01	3 707.94
		Total				3 707.94
450	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	DÉBIMÈTRE USINE EAU POTABLE	69676	CPF2501824	2025/11/17	993.89
		Total				993.89
488	RAYNALD ROBIN	RADIO PORTATIVE USAGÉE	20251103RR	CPF2501826	2025/11/03	120.00
		Total				120.00
534	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	APPAREILS RESPIRATOIRES	0147451	CPF2501827	2025/11/12	86 220.60

CPGR_COURANTE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2025/11/27

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page 2

10:21:52

Liste des comptes à payer courante

Année 2025

Date de la période courante 2025/12/01

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501870

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
					Total	86 220.60
584	ENERCYCLE	ENFOUISSEMENT OCTOBRE 2025	2025-001573	CPF2501828	2025/10/31	4 740.65
					Total	4 740.65
607	LES ENTREPRISES F.M. ROY INC.	NETT. FOSSÉ ET INST. DRAIN	22889	CPF2501862	2025/11/25	321.93
					Total	321.93
648	ST-FRANÇOIS PHARMA INC.	ÉPIPENS PREMIERS RÉPONDANTS	117098	CPF2501829	2025/11/11	210.00
					Total	210.00
737	CSE INCENDIE ET SECURITE INC.	crédit facture payé en double	CR-Q10046-1	CPD2500236	2025/02/07	-1 030.22
					Total	-1 030.22
931	RESSORTS D'AUTO CAMION ROCK INC.	FITTING PIÈCE CAMION INCENDIE	FR26755	CPF2501830	2025/11/12	40.24
					Total	40.24
1038	VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC.	DÉPANNAGE CLAVIERS ALARME BURE	22312	CPF2501866	2025/11/24	208.84
					Total	208.84
1099	CAUCA	FRAIS COMM 2025-08-01 AU 10-31	18628	CPF2501831	2025/11/06	366.35
					Total	366.35
1131	KATAG	ANIMATION CAMP DE JOUR 15 AOÛT	10053	CPF2501832	2025/08/29	724.96
					Total	724.96
1140	ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	RENOUVELLEMENT MUNICIPAL.	6708	CPF2501833	2025/11/03	226.50
					Total	226.50
1146	PRODUITS NOVACO	PRODUITS ENTRETIEN MÉNAGER	211921	CPF2501834	2025/11/11	635.88
					Total	635.88
1154	FERNAND CORRIVEAU	Runner Parc Fluvial	8	CPF2301136	2023/08/21	119.00
					Total	119.00
1225	ÉQUIPEMENT BEAUMONT	RÉP. SOUFFLEUR LOISIRS	151880	CPF2501835	2025/11/06	34.48
					Total	34.48
1259	ABCP ARCHITECTURE	HONO. ARCHI. ÉGLISE QC24-1640	418946	CPF2501836	2025/10/31	1 796.49
					Total	1 796.49
1260	MS2 CONTRÔLE INC.	RÉP. POMPE PISCINE	17627	CPF2501869	2025/10/28	419.66
					Total	419.66
1313	PAQUET ET FILS LTÉE	DIESEL VOIRIE ET INCENDIE	279687	CPF2501837	2025/11/11	1 259.63
					Total	1 259.63
1321	HYDRO QC 24 BOUL BLAIS EST-LOISIRS		FAC DÉC	CPD2300944	2023/01/09	- 397.49
					Total	- 397.49
1350	FQM - SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	SOUTIEN TECHNIQUE ÉLECTIONS SOUTIEN H COMPLÉMENTAIRES	FAC0007927 FAC0008133	CPF2501838 CPF2501839	2025/09/15 2025/10/31	442.65 1 379.70
					Total	1 822.35
1351	CNH INDUSTRIEL CAPITAL		3300091	CPF2301109	2023/08/17	1 855.25
					Total	1 855.25
1398	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	34355 34367 34405 34467	CPF2501841 CPF2501842 CPF2501840 CPF2501865	2025/11/04 2025/11/05 2025/11/11 2025/11/20	408.08 219.01 504.31 298.55

CPGR_COURANTE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2025/11/27

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page

3

10:21:52

Année 2025

Liste des comptes à payer courante

Date de la période courante 2025/12/01

N° de fournisseur de 1 à 3004
N° de référence de CPD220085 à CPF2501870

N° Fourn.	Nom	Description	N° facture	Référence	Date	Montant
					Total	1 429.95
1403	GARAGE MTY INC.	CHANGEMENT HUILLE CAMION INCEN	108350	CPF2501844	2025/10/01	633.72
		PIÈCES CAMION INCENDIE	108412	CPF2501843	2025/10/27	29.40
					Total	663.12
1419	ARRET STOP , ULTRAMAR	ESSENCE CAMION VOIRIE	523045	CPF2501868	2025/11/26	173.86
					Total	173.86
1491	ÉRIC MORNEAU	REMB. DÉPLACEMENTS OCT-NOV	E-MOR-251124	CPF2501864	2025/11/24	180.66
					Total	180.66
1494	JOSÉE GAUTHIER	SOUTIEN COMPTABILITÉ OCTOBRE	2025-131	CPF2501845	2025/10/31	16 254.59
					Total	16 254.59
1496	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	COMPOST 4 NOVEMBRE	CCCC02001409	CPF2501847	2025/11/04	833.60
		COMPOST 10 NOVEMBRE	CCCC02001475	CPF2501846	2025/11/10	770.62
		COMPOST 18 NOVEMBRE	CCCC02001644	CPF2501848	2025/11/18	533.43
					Total	2 137.65
1498	ANNIE AUBÉ	ENTRETIEN MÉNAGER GYM	A-AUBE-251124	CPF2501863	2025/11/24	240.24
					Total	240.24
1512	AMBIONER	HONORAIRES PRO. ÉGLISE	115860	CPF2501849	2025/10/31	716.43
					Total	716.43
1560	SPECTRALITE	POTEAU SIGN. DÉNEIGEMENT VOIRI	FC123591	CPF2501850	2025/11/10	919.80
					Total	919.80
1598	SPECTRE ENTERTAINMENT	PRATICABLES 2E VERS.	27359	CPF2501851	2025/11/05	2 789.29
					Total	2 789.29
1600	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST	ADDITIF DIESEL ET HUILE CAMION	3140	CPF2501852	2025/11/11	274.63
					Total	274.63
1605	RAS L'BOCK	BIÈRE SOIRÉES LOISIRS	41502	CPF2501853	2025/10/31	389.02
					Total	389.02
1606	SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC.	INSPEC. BORNE SÈCHE TOP BEDDIN	593	CPF2501854	2025/11/05	574.88
					Total	574.88
1607	CAMPING DOMAINE CHAMPÈTRE	SORTIE CAMP DE JOUR 14 AOÛT	895	CPF2501855	2025/08/14	541.53
					Total	541.53
					Grand total	145 880.82

Salaires novembre : 50 583.56 \$

Net : 37 473.38\$

Incompressibles : -1259.31\$

Négatif : +1030.22\$

Transactions 2023 : -1418.10\$

GRAND TOTAL : 144 233.63\$

CPGR_COURANTE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation